

**SYNDICAT MIXTE DE  
TRANSPORT INTERURBAIN**  
-----  
**COMITE SYNDICAL**



**Erratum à la délibération n° 2019-041/SMTI du 22 octobre 2019 attribuant le marché public de fournitures et de prestations de services de deux matériels roulants au Groupement JLR IMPORT/Garage LVP**

*Publiée au J.O.-N.C. n° 9824 du 31 octobre 2019, pages 18512 et 18513*

Suite à une erreur matérielle, il convient de modifier l'intitulé ainsi que l'article 1 de la délibération n° 2019-041/SMTI du 31 octobre 2019 relative à l'attribution du marché public de fournitures et de prestations de services de deux matériels roulants au Groupement JLR IMPORT/Garage LVP comme suit :

#### **1. INTITULE**

**Au lieu de lire :**

« DELIBERATION attribuant le marché public de fournitures et de prestations de services de deux matériels roulants au Groupement JLR IMPORT/Garage LVP »

**Lire :**

« DELIBERATION attribuant le marché public de fournitures et de prestations de services de deux matériels roulants à la SARL JLR IMPORT »

#### **2. ARTICLE 1 :**

**Au lieu de lire :**

« Le comité syndical attribue le marché pour la fourniture, maintenance et entretien de deux matériels roulants au groupement JLR Import/Garage LVP qui a candidaté avec une offre au format EURO III de QUARANTE HUIT MILLIONS TROIS CENT DOUZE MILLE (48.312.000) F. XPF HT »

**Lire :**

« Le comité syndical attribue le marché pour la fourniture, maintenance et entretien de deux matériels roulants à la SARL JLR IMPORT qui a candidaté avec une offre au format EURO III de QUARANTE HUIT MILLIONS TROIS CENT DOUZE MILLE (48.312.000) F. XPF TTC »

Le reste sans changement.

Nouméa, le 12 novembre 2019.

Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

Gilbert TYUIENON